

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT REMY DE MAURIENNE

Renaturation du ruisseau des Blachères

AUTORISATION AU TITRE DES ARTICLES L214-1 A L214-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Préfet de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral du 27 février 2018 est ouverte en mairie de Saint Rémy de Maurienne une enquête publique de 17 jours, **du lundi 19 mars 2018 au mercredi 4 avril 2018 inclus** concernant la renaturation du ruisseau des Blachères sur la commune de Saint Rémy de Maurienne.

Le dossier de demande d'autorisation sera déposé en mairie de Saint Rémy de Maurienne, du **lundi 19 mars au mercredi 4 avril 2018** inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures d'ouverture des mairies concernées.

Le document d'incidences sur l'environnement est consultable page 29 du dossier

Le dossier concerné par l'enquête publique sera également mis en ligne sur le site des services de l'État en Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>); le public pourra à cette adresse formuler ses observations en ligne sur le projet.

Un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry le Haut, sera mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture.

Monsieur Michel CHARPENTIER, est nommé commissaire enquêteur. Il siègera selon les modalités suivantes en mairie de Saint Rémy de Maurienne :

- **jeudi 22 mars 2018 de 9h00 à 12h00**
- **mercredi 4 avril 2018 de 14h00 à 17h00**

Des observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur à la mairie de Saint Rémy de Maurienne, siège de l'enquête, par courrier postal, par voie électronique à l'adresse suivante : stremairie@wanadoo.fr et sur le site internet de l'État en Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>) pendant toute la durée d'enquête. Celles-ci seront dupliquées et intégrées au registre d'enquête publique conservé en mairie.

Monsieur Manuel VALLAT et Madame Eulanie MEVEL de la Fédération de Savoie pour la pêche et la protection des milieux aquatiques pourront, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (FSPMA- ZI Les Contours -73230 ST ALBAN LEYSSE)
mails : m.vallat@savoiepeche.com et e.mevel@savoiepeche.com.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Saint Rémy de Maurienne et à la Direction des territoires – Service environnement, eau, forêts – Bâtiment l'Adret, 1 rue des Cévennes - 73011 CHAMBERY CEDEX, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie : <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-commissaires-enqueteurs>

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.